

Registre de la norme de formation par l'apprentissage

Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

451A

2006

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local immédiatement de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire valider vos compétences.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine) Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ Confirmer la validation de toutes les compétences
 - Vous et votre formateur(trice) devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'Annexe C « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) » pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse courriel :
Métier :
N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :
N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Table des matières

Avant-propos : 0	Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :	1
Ressources pro	pres au métier	2
Ressources et li	iens spécifiques au métier	2
Méthodologie -	Élaboration des normes	2
Introduction au	registre	3
Rôles et	responsabilités des apprentis	5
Rôles et	responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurit	é	7
Résumé du prog	gramme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d	'exercice	11
Directives	s du programme	11
Exigence	s du programme	13
Classifica	ation comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé	de Compétences pour réussir	13
Norme de	e rendement	14
	apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des	15
Avis de collecte	de renseignements personnels	18
Liste de formate	eurs	19
4315.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	20
4316.0	Préparer Le Travail	26
4317.0	Ériger Des Colombages D'acier Extérieurs Et Installer Du	
4318.0	Ériger Des Colombages En Acier De Faible Épaisseur Et Installer Du Revêtement Pour La Construction D'habitations	
4319.0	Installer Des Systèmes De Revêtement De Puits	37
4320.0	Installer Des Isolants Thermiques, Des Isolants Acoustiques Et D Coupe-Feu	
4321.0	Installer Des Cloisons Et De La Fourrure	43
4322.0	Installer Des Lattes	47
4323.0	Installer Des Panneaux Muraux Secs	50
4324.0	Installer Des Formes Moulées, Des Formes Coulées Et Du Verre Formé	
4325.0	Installer Des Systèmes De Plafond	56
4326.0	Installer Des Faux Planchers	59
4327.0	Ériger Des Cloisons Démontables	62

Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

4328.0	Enrober L'amiante	64
Définitions		67
Apprenti(e)		67
Prêt(e) à passe	r l'examen?	70
Directives pour	consigner un changement de parrain	71
Dossier du (de l	la) parrain (marraine) n° 1	72
Changement du	ı dossier du (de la) parrain (marraine) nº 2	73
Changement du	ı dossier du (de la) parrain (marraine) nº 3	74
Changement du	ı dossier du (de la) parrain (marraine) nº 4	75
Annexe A – Dire	ectives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	76
Annexe B – Atte	estation de fin d'apprentissage	77
Annexe C – Val	idation des ensembles de compétences pour les parrains (m	arraines).78
Annexe D – Bui	reaux de service locaux en Ontario	79
Diagramme Pro	fil d'Analyse des Compétences (PAC)	i-vii

<u>Remarque</u>: Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veuillez consulter le site Web de MSO : <u>skilledtradesontario.ca/fr/</u> pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), <u>L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288</u> (ontario.ca) LOPMS.

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : <u>MétiersspécialisésOntario.ca</u>

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2006 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage- en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la- formation-et-du-developpement-des- competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport- compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

^{*}Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour le poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridictionnels applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la <u>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</u> (LOPMS)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification:
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

- 1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
- 2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
- 3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
- 4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
- 5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
- 6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
- 7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre »*). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La <u>Loi sur la santé et la sécurité au travail</u> (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité:
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur:
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

- 1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
- 2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
- 3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Poseur De Panneaux Muraux Secs, De Carreaux Acoustiques Et De Lattes est décrit à l'article 40 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

- **40.** Le champ d'exercice du métier de poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes consiste notamment à faire ce qui suit :
- 1. Installer des ossatures et des revêtements extérieurs métalliques.
- 2. Installer des ossatures, des murs, des revêtements, des moulures et des produits de lattage et de doublage intérieurs.
- 3. Installer des produits d'isolation et de scellement contre la chaleur, le feu, le bruit et la vapeur.
- 4. Installer des coffrages moulés et coulés.
- 5. Installer des panneaux acoustiques de mur et de plafond, des cadres intérieurs de fenêtre et de porte et des installations à demeure.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 40 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4800 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 600 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

5400 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujetti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne). Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : modèle Compétences pour réussir.

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

- 1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
- 2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
- 3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
- 4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3 Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656 Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Liste de formateurs

Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées)	Signature du (de la) formateur(trice)	Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année)

4315.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Objectif Général De Rendement

Se protéger et protéger les autres en respectant les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires, en signalant les dangers, en portant et en entretenant le matériel de protection individuelle approuvé, en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail, en respectant ses limites physiques, en utilisant et en entretenant des outils et du matériel à main et motorisés, en pratiquant les méthodes d'évacuation en cas d'incendie, en donnant les premiers soins de base et la réanimation cardio-respiratoire (RCR), en installant des échafaudages volants et suspendus, en portant un harnais de sécurité approuvé, en assurant une ventilation suffisante et en entreposant les bouteilles de soudage.

Compétences

4315.01

Respecter les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires telles que la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), la Loi sur la sécurité dans la construction et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et ce, pour tous les lieux de travail, en relevant les lois appropriées et en les appliquant aux procédures de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

Signaler les dangers rapidement au superviseur ou au représentant en santé et en sécurité et vérifier de nouveau que le danger a été écarté, de manière à protéger les personnes des blessures et à éviter la contamination de l'environnement conformément au *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT), à *la Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE), aux directives des fabricants, aux procédures et politiques de l'entreprise ainsi qu'à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.03 Porter et entretenir le matériel de protection individuelle approuvé, y compris un respirateur, des gants, des vêtements appropriés, des lunettes de protection, des bottes, un casque et du matériel de protection contre les chutes afin d'éviter toute blessure ou maladie, en s'assurant que l'ajustement est approprié et qu'une protection optimale est offerte à la personne qui le porte pour accomplir une tâche précise conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques de l'entreprise et à toute loi applicable.

	ii/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la)	*Signature du (de la) formateur(trice)
-	jj/mm/aa	formateur(trice)	iormateur(trice)
	jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en organisant efficacement les outils, le matériel et les matériaux, en enlevant les déchets, en gardant les endroits passants dégagés et en nettoyant les outils de manière à éviter les blessures et à améliorer l'efficacité conformément aux politiques et procédures du lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.05 Travailler en respectant ses limites physiques, en prenant la posture appropriée pour se plier, pour soulever ou pour transporter des charges lourdes ou pour gravir une surface inclinée avec celles-ci, de manière à conserver à un minimum l'effort physique imposé au dos, aux épaules et aux bras conformément aux directives des fabricants ainsi qu'aux politiques et procédures du lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.06 Utiliser et entretenir des outils et du matériel à main et motorisés y compris, sans toutefois s'y limiter, des tournevis électriques, des marteaux, des tournevis, des pinces, des perceuses et des scies, en décidant quel outil convient à la tâche,en choisissant l'outil et les composants requis, en les essayant, en les utilisant pour le travail, et en réparant ou en remplaçant les pièces ou en mettant hors service les outils endommagés, de sorte que les outils soient utilisés pour les fins auxquelles ils ont été prévus et qu'ils

soient maintenus dans un état sécuritaire et fonctionnel.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.07 Pratiquer les méthodes d'évacuation en cas d'incendie, notamment en choisissant et en utilisant le matériel d'extinction convenant à un type d'incendie précis et en s'assurant que l'incendie est éteint et circonscrit conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et aux plans d'évacuation en cas d'incendie, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail ainsi qu'à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Donner les premiers soins de base et la réanimation cardiorespiratoire (RCR), en s'assurant d'appliquer efficacement les procédures prescrites jusqu'à l'obtention d'une assistance médicale conformément aux procédures et politiques du lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.09 Installer des échafaudages volants et suspendus, y compris des platesformes élévatrices motorisées, conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction*, à *la Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi qu'à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.10 Porter un harnais de sécurité et y attacher un filin de secours afin d'éviter les chutes et les blessures connexes conformément aux spécifications des fabricants, à la Loi sur la sécurité dans la construction, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.11 Assurer une ventilation suffisante pendant le soudage et l'application des adhésifs afin d'éviter les dangers pour la santé et l'environnement conformément aux spécifications des fabricants, à la Loi sur la sécurité dans la construction, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4315.12 Entreposer les bouteilles de soudage afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire conformément aux spécifications des fabricants, à la *Loi sur la sécurité dans la construction*, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4316.0 Préparer Le Travail

Objectif Général De Rendement

Préparer le travail en lisant et en interprétant les bleus et les spécifications du tracé des travaux et en les utilisant, en communiquant avec des gens d'autres métiers, en vérifiant et en organisant le matériel, en repérant ou en établissant les lignes de référence et les élévations et en travaillant à partir de celles-ci, en choisissant, en utilisant et en faisant l'entretien des outils et du matériel approuvés et en choisissant et en utilisant des ordinateurs.

Compétences

4316.01

Lire et interpréter les bleus et les spécifications du tracé des travaux et les utiliser, notamment en utilisant adéquatement les matériaux, les dimensions et l'emplacement, en décidant des charpentes et de l'espace adéquats, en vérifiant les bleus des autres corps de métiers pour les services du bâtiment et en dressant le calendrier des travaux conformément au cahier des charges, aux codes du bâtiment et aux procédures et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4316.02

Communiquer avec des gens d'autres métiers en consultant les personnes appropriées, notamment les contremaîtres, de sorte que chacun puisse exécuter son travail de manière efficace et en s'assurant que toute l'information transmise est claire, concise et précise conformément aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4316.03

Vérifier et organiser les matériaux à l'aide d'un ruban à mesurer ou d'une calculatrice en consultant les étiquettes pour obtenir l'information sur le type, les dimensions et la quantité de matériaux en stock, pour les empiler et les placer où ils seront utilisés sans encombrer la zone, et pour manipuler et entreposer le matériel comme le vinyle, le placoplâtre et les tuiles sans entraver son travail ni celui des autres corps de métier conformément au cahier des charges, au code du bâtiment ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4316.04

Repérer ou établir les lignes de référence et les élévations et travailler à partir de celles-ci en utilisant un théodolite, un niveau laser, un ruban à mesurer, un niveau d'eau, une ligne sèche, une échelle ou un échafaudage et un cordeau traceur, en marquant le plancher ou le plafond, en vérifiant de nouveau pour s'assurer de la précision et en dressant les lignes des travaux à partir des marques et des lignes de référence conformément aux directives des fabricants, aux spécifications des travaux et aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/a	Nom en lettres moulées formateur(trice)	du (de la) *Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/a	aa Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4316.05

Choisir, utiliser et entretenir les outils et le matériel approuvés comme les outils à main, les outils motorisés, les plates-formes élévatrices motorisées et les échafaudages, en décidant quel outil convient à la tâche, en choisissant l'outil et les composants requis, en les essayant, en les utilisant pour le travail et en réparant ou en remplaçant les pièces de sorte que les outils soient utilisés pour les fins auxquelles ils ont été prévus et qu'ils soient maintenus dans un état sécuritaire et fonctionnel conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'Association canadienne de normalisation, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail ainsi qu'à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4316.06 Choisir et utiliser des ordinateurs pour accéder aux bleus, aux spécifications, aux documents de référence, aux formulaires et aux lettres à distribuer conformément aux exigences de l'employeur et du métier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4317.0 Ériger Des Colombages D'acier Extérieurs Et Installer Du Revêtement Objectif Général De Rendement

Ériger des colombages d'acier extérieurs et installer du revêtement en marquant l'emplacement des murs extérieurs, en marquant l'emplacement et en installant des portes et des fenêtres, en coupant et en installant du revêtement extérieur, en fabriquant et en installant des sections sur le chantier, en installant des panneaux préfabriqués à l'extérieur du chantier, en préparant et en utilisant du matériel de soudage électrique, et en choisissant et en utilisant des électrodes précises.

Compétences

4317.01

Marquant l'emplacement des murs extérieurs à l'aide d'un fil à plomb, d'un niveau à bulle d'air, d'un niveau laser, d'un cordeau traceur, d'une échelle, d'un échafaudage ou d'une plate-forme élévatrice motorisée en marquant à la craie, sur le plancher, la ligne des travaux à exécuter, en se référant au plan afin d'établir la ligne d'acier (ligne du rail du bas) sur la dalle et en l'aplombant par rapport à la sous-face afin de s'assurer d'une construction précise conformément aux directives des fabricants, aux spécifications architecturales, aux politiques et procédures de l'entreprise et à toute autre loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4317.02 Marquant l'emplacement et installer des portes et des fenêtres en utilisant des outils motorisés, des tournevis électriques de grande capacité, des dispositifs de fixation et un cordeau traceur, en fixant les lisses inférieur et supérieur et en installant des isolants thermiques et acoustiques ainsi que des dispositifs de flexion en charge aux endroits requis, en installant des colombages selon l'espacement requis et des cadres de porte et de fenêtre conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4317.03 Couper et installer du revêtement extérieur selon les dimensions requises et le fixer selon les méthodes de fixation appropriées conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)	
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)	

4317.04 Fabriquer et installer des sections sur le chantier en fixant la lisse supérieure, en assemblant la cloison sur le chantier en installant notamment les cadres de portes et de fenêtres en revêtant l'extérieur, en redressant l'unité en place en la faisant glisser sur la lisse supérieure, en aplombant l'unité puis en la fixant sur la lisse du bas conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer des panneaux et des fermes fabriqués à l'extérieur du chantier selon la ligne de référence, les cornières d'assemblage pour le soudage ou les autres dispositifs de fixation sur les lignes, en faisant soulever un panneau à l'aide d'une grue pour le mettre en place, en le boulonnant à la cornière d'assemblage à l'aide d'une clé dynamométrique, en calfeutrant et en scellant les joints, et en s'assurant que les panneaux sont alignés, aplombés et à niveau à l'aide d'un maillet en caoutchouc et de cales conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4317.06 Préparer et utiliser du matériel de soudage électrique pour le soudage à l'arc avec électrode enrobée et le soudage à l'arc sous gaz avec fil plein pour fixer divers composants structuraux conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4317.07 Choisir et utiliser des électrodes précises pour créer des joints de soudure de conception et d'épaisseur diverses conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4318.0 Ériger Des Colombages En Acier De Faible Épaisseur Et Installer Du Revêtement Pour La Construction D'habitations

Objectif Général De Rendement

Ériger des colombages d'acier de faible épaisseur et installer du revêtement pour la construction d'habitations en installant la charpente d'un plancher, en érigeant et en installant des murs, en utilisant des techniques de construction éconergétiques, en construisant et en installant des toits de pente égale, en construisant et en installant des toits de pente inégale et en installant des fermes préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier.

Compétences

4318.01

Installer la charpente de plancher en mettant en place des appuis et des poutres, en installant des solives avec des dispositifs de calage ou de contreventement, en prévoyant des ouvertures pour les escaliers et les fenêtres, en installant le revêtement à l'aide des dispositifs de fixation et des adhésifs appropriés, en s'assurant que le plancher et les ouvertures sont d'équerre, rigides et à niveau conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

ii/mm/oo	Nom en lettres moulées du (de la)	*Signature du (de la)
jj/mm/aa	formateur(trice)	formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

Ériger et installer des murs en marquant les positions des murs sur le sous- plancher, en marquant les lisses du haut et du bas, en marquant et en installant le colombage, en coupant les composants pour les ouvertures, en étayant les murs, y compris en installant des dispositifs de calage et de contreventement, en s'assurant que les murs sont d'équerre et aplombés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Utiliser des techniques de construction éconergétiques, en recourant notamment à des isolants et des pare-air, conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4318.04

Construire et installer des toits de pente égale en marquant, en coupant et en installant des chevrons, des solives de plafond, des faîtes, des bordures d'avant- toit, en coupant et en installant des entraits retroussés et des lisses, en installant des voliges et des agrafes en H, en installant l'ossature des murs pignon et des sous-faces, en s'assurant que les chevrons sont coupés selon les tolérances permises des longueurs calculées et que tous les joints de la charpente sont étanches et solidement fixés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4318.05

Construire et installer des toits de pente inégale en marquant, en coupant et en installant des chevrons, des solives de plafond, des faîtes, des bordures d'avant- toit, en coupant et en installant des entraits retroussés et des lisses, en installant des voliges et des agrafes en H, en installant l'ossature des murs pignon et des sous-faces, en s'assurant que les chevrons sont coupés selon les tolérances permises des longueurs calculées et que tous les joints de la charpente sont étanches et solidement fixés conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4318.06

Installer des fermes (trusses) préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier en marquant l'emplacement, en faisant soulever les fermes à l'aide d'une grue pour les mettre en place, en s'assurant qu'elles sont bien alignées, en marquant l'emplacement et en positionnant tout dispositif de contreventement, en installant des voliges, en installant l'ossature pour les sous-faces et les murs pignon, en s'assurant que les joints de toutes les fermes sont étanches, alignés et fixés solidement conformément aux recommandations des fabricants, aux dessins techniques, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4319.0 Installer Des Systèmes De Revêtement De Puits

Objectif Général De Rendement

Installer des systèmes de revêtement de puits en choisissant des composants métalliques convenant à des installations précises, en marquant l'emplacement et en installant des composants, en calfeutrant le périmètre et les joints et en installant des panneaux de finition extérieurs.

Compétences

4319.01

Choisir les composants métalliques convenant à des installations précises, notamment à des fins ignifuges, d'atténuation du bruit ou d'installation mécanique, dont des coulisseaux de ventilation en J et C (J-Runners et C-Runners), des colombages en E et en I (E-Studs et I-Studs), des panneaux d'âme de ¾ po ou de 1 po et des matériaux de parement extérieur, conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4319.02

Marquer l'emplacement et installer des composants à l'aide des outils et des méthodes de fixation appropriés, en marquant d'abord, puis en coupant et en fixant les coulisseaux en J du haut et du bas, puis en coupant et en fixant les colombages en E, le panneau d'âme et les colombages en l conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4319.03 Calfeutrer le périmètre et les joints avec du calfeutrage antifeu, de la garniture et des rubans pour respecter la cote de résistance au feu, pour contenir la poussière et pour assurer un environnement étanche, et consulter les gens d'autres métiers et les inspecteurs avant de tout sceller conformément aux recommandations des fabricants, aux procédures et politiques du chantier ainsi qu'à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4319.04 Installer des panneaux de finition extérieurs (parement extérieur) en utilisant de l'adhésif ou des vis conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4320.0 Installer Des Isolants Thermiques, Des Isolants Acoustiques Et Des Coupe-Feu

Objectif Général De Rendement

Installer des isolants thermiques, des isolants acoustiques et des coupefeux en choisissant les isolants coupe-feu requis, en choisissant les méthodes de fixation, en installant des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique, en installant des pare-vapeur, en scellant des pare-vapeur, en installant des systèmes coupe-feu et en marquant l'emplacement, en fabriquant et en installant des chicanes (baffles).

Compétences

4320.01

Choisir l'isolant thermique, l'isolant acoustique et le coupe-feu requis en décidant des pare-vapeur à utiliser du papier d'aluminium, du papier goudronné, du papier Kraft, de l'isolant en natte sur support de papier, de la fibre de verre souple ou rigide, des couvertures isolantes ou de la mousse de polystyrène rigide pour assurer la résistance thermique et en choisissant de l'isolant acoustique comme du liège, des couvertures d'atténuation des bruits, du plomb ou des carreaux acoustiques conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

jj/m	ım/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/m	ım/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

Choisir les méthodes de fixation comme la pose à pression, les adhésifs, l'agrafage ou des méthodes mécaniques (profilés en Z, soudage par points, crampons de fixation d'isolant, des profilés en C et des montants en T) conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique en utilisant un couteau universel et une scie à cloison sèche, en établissant le facteur R ou la catégorie de transmission sonore, en calculant la quantité de matériel requis pour convenir au degré précis d'isolation thermique ou acoustique et en remplissant adéquatement les orifices ou en fixant le matériel aux murs et aux plafonds conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer des pare-vapeur de diverses épaisseurs d'aluminium ou de polyéthylène en fixant (en agrafant, en collant, en attachant ou en enveloppant) le matériau au bon côté de l'isolant et en les décalant adéquatement sur les joints (d'au moins deux pouces) en s'assurant qu'ils ne sont pas déchirés ou les réparer au besoin et installer un pare-vent autour des prises électriques conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4320.05 Sceller des pare-vapeur à l'aide d'un pistolet de calfeutrage ou d'un ruban en appliquant un cordon propre et continu de scellant sur le pourtour des murs, des cloisons, des plafonds et des ouvertures des prises électriques et des conduits de chauffage conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4320.06 Installer des systèmes coupe-feu comme du calfeutrage, de l'isolant en natte, des vaporisateurs, des dispositifs de calfeutrage et des dispositifs mécaniques en utilisant des pistolets de calfeutrage, des truelles, des coffrages et des pistolets de pulvérisation pour respecter la cote de résistance au feu appropriée et former un joint antifumée adéquat conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4320.07 Marquer l'emplacement, fabriquer et installer des chicanes (baffles) à des fins décoratives et anti-bruit ou surplombant le plafond en utilisant des méthodes d'installation et des dispositifs de fixation spécialement prescrits conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales, aux dessins techniques ainsi qu'à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4321.0 Installer Des Cloisons Et De La Fourrure

Objectif Général De Rendement

Installer des cloisons et de la fourrure en marquant les dimensions et l'emplacement des cloisons, en fixant des lisses de planchers et de plafonds, en choisissant des cadres de métal âmes creuses pour portes et fenêtres, en installant des poutres, en aplombant et en mettant à niveau, en installant des cadres métal âmes creuses, en installant des raidisseurs et des entretoises, en appliquant le fond de clouage et en disposant et en installant de la fourrure.

Compétences

Marquer les dimensions et l'emplacement des cloisons à l'aide d'un niveau laser, d'un niveau à bulle d'air, d'un fil à plomb, d'une échelle, d'un échafaudage ou d'une plate-forme élévatrice motorisée en consultant le plan, en marquant à la craie l'emplacement des lisses du bas, en reportant

plan, en marquant à la craie l'emplacement des lisses du bas, en reportant ces lignes sur le plateau et en marquant les ouvertures conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute lei applicable.

toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4321.02 Fixer des lisses de planchers et de plafonds bien alignés à l'aide des dispositifs de fixation recommandés conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4321.03 Choisir des cadres métalliques creux pour portes et fenêtres pour des ouvertures précises compatibles avec les lisses conformément aux spécifications architecturales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Aplomber et mettre à niveau en mesurant la distance qui sépare les lisses afin de calculer la longueur requise pour les colombages métalliques, en coupant les colombages à cette longueur (en tenant compte de la flexion), en marquant l'emplacement des colombages et en les centrant, en plaçant les colombages debout dans les rails selon l'espacement approprié, en les vissant ou en les sertissant, en repérant et en encadrant les ouvertures et en mesurant, en coupant et en alignant les chevêtres et les seuils métalliques pour les ouvertures des portes et des fenêtres conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer des cadres de métal âmes creuses en utilisant le dispositif adéquat pour les mettre à niveau et les aplomber, des ancrages à gaine de plomb, des vis de scellement, des clous et des chevilles, en les installant, les alignant, les aplombant, les plaçant d'équerre et les fixant dans les ouvertures de portes et fenêtres, en installant des tiges de renfort supplémentaires à ces ouvertures et en finissant par de la cloison sèche sur les chevêtres pour respecter la cote de résistance au feu conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4321.06 Installer des raidisseurs et des entretoises à l'aide des outils appropriés en insérant des profilés métalliques dans les ouvertures précoupées des colombages métalliques afin d'offrir un renfort horizontal conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

	jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
-	jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4321.07 Appliquer le fond de clouage en utilisant un tournevis électrique et divers types de vis, en mesurant, en coupant et en installant un revêtement en bois ou en métal entre les colombages lorsqu'un support est requis pour les mains courantes, les porte-serviettes et d'autres articles fixés à la cloison sèche ou au plâtre conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Marquer l'emplacement et installer de la fourrure en choisissant les matériaux requis et en l'installant avec des dispositifs de fixation conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mr	m/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mr	m/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

4322.0 Installer Des Lattes

Objectif Général De Rendement

Poser des lattes en installant divers types de profilés, des tiges et des tirants, de la fourrure et des profilés porteurs, en choisissant, en mesurant et en installant des lattes et en installant des accessoires de lattage.

Compétences

4322.01

Installer divers types de profilés pour recevoir les lattes en utilisant des pinces coupantes et des cisailles à métaux, en choisissant les profilés requis, en marquant l'emplacement et en marquant les centres, en fixant les lisses du haut et du bas, en coupant et en fixant les profilés dans le haut et dans le bas, en encadrant les ouvertures, en fixant les lattes (grillage métallique, support d'enduit à stuc, etc.) sur un côté, en installant l'isolant et en fixant l'autre côté de la latte conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4322.02

Installer des tiges et des tirants en quantité suffisante pour soutenir la charge prévue en utilisant des coupe-boulons, des outils de pliage de tiges, des dispositifs laser, des niveaux d'eau et des lignes, en établissant la ligne de pliage, en déterminant le calibre requis pour les crochets et l'espacement pour la charge précisée, en installant des tiges selon la méthode appropriée et en les pliant à la hauteur précisée en s'assurant qu'ils sont plats et de niveau conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4322.03

Installer de la fourrure et des profilés porteurs en utilisant des traverses et des attaches en forme de selle, en installant des profilés porteurs principaux d'acier de 1½ po, en fixant les profilés porteurs aux tiges, en fixant des traverses de ¾ po aux profilés porteurs à angle droit et à 12 po du centre, et en coupant et en encadrant les ouvertures avec une scie à métal ou un outil de coupe de profilé conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Choisir, mesurer et installer des lattes en les attachant, en les sertissant ou en les vissant, en recouvrant adéquatement les lattes en fil de fer, en respectant une orientation ou un motif et en décalant adéquatement les lattes de placoplâtre conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4322.05 Installer des accessoires de lattage comme des baguettes d'angle, des joints de dilatation, des renforts d'angles rentrants, des cimaises et diverses baguettes conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4323.0 Installer Des Panneaux Muraux Secs

Objectif Général De Rendement

Installer des panneaux muraux secs en choisissant les panneaux de revêtement de dimensions adéquates, en déterminant le point de départ pour l'application des panneaux de revêtement, en disposant et en installant des panneaux muraux secs à revêtement de plomb ou de protection contre les rayons X, en installant des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes, en installant une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première, en installant des moulures et en calfeutrant des colombages, des joints et des lisses.

Compétences

4323.01 Choisir les panneaux de revêtement de dimensions adéquates comme des panneaux pare-feu, hydrofuges, revêtus de plomb, standard ou revêtus d'aluminium conformément au cahier des charges ainsi qu'à tous les codes

et dispositions législatives applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

Établir le point de départ pour l'application des panneaux de revêtement en commençant par mettre les panneaux à niveau, puis en procédant de façon normale pour l'installation des panneaux de revêtement en les coupant selon les dimensions, en aménageant des ouvertures et en les fixant en place avec des vis de calibre précis, et en espaçant et en décalant les panneaux sur la partie arrière de la cloison conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Marquer l'emplacement et installer des panneaux muraux secs à revêtement de plomb ou de protection contre les rayons X en utilisant des panneaux à revêtement de plomb non percés par des vis, autour des boîtes de distribution et des ouvertures, conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4323.04 Installer des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes en utilisant une cloison sèche flexible ou un gabarit régulier et en le vissant en place selon l'espacement précisé conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première en échelonnant les joints et en entrant les vis à la bonne profondeur afin de respecter la cote de résistance au feu ou la catégorie d'insonorisation précise conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4323.06 Installer des moulures en utilisant une agrafeuse, des adhésifs avec un applicateur, outil d'installation de baguettes d'angle, un tournevis électrique ou une hache à cloison sèche, en mesurant, en coupant et en fixant les joints de retrait, les armatures d'angle et les moulures sur le panneau de revêtement conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales, aux dessins techniques et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4323.07 Calfeutrer des colombages, des joints et des lisses aux fins de protection contre les incendies, la poussière et la fumée et d'insonorisation en assurant un scellement étanche et complet conformément au cahier des charges et aux codes d'incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4324.0 Installer Des Formes Moulées, Des Formes Coulées Et Du Verre Formé Objectif Général De Rendement

Installer des formes moulées, des formes coulées et du verre formé en choisissant une méthode de fixation et de suspension, en plaçant de la fourrure pour installer des formes coulées et en installant des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé.

Compétences

4324.01 Choisir une méthode de fixation et de suspension de formes moulées, de formes coulées et de verre formé conformément au cahier des charges et aux conditions du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4324.02 Placer de la fourrure pour installer des formes coulées comme du fibre de verre en utilisant des perceuses, des meuleuses et des scies, en établissant la disposition et les dimensions précises et en préparant la charpente pour recevoir les formes moulées ou coulées, y compris en appliquant la fourrure et les supports, en s'assurant qu'ils sont de niveau et alignés conformément au cahier des charges, aux recommandations des fabricants et aux conditions du chantier

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)	
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)	_

Installer des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé avec des adhésifs, des vis ou des boulons, ajuster les panneaux de sorte qu'ils soient d'aplomb, d'équerre et alignés avec précision et installer les joints de dilatation et les joints de retrait de sorte que les panneaux puissent prendre de l'expansion et se contracter conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et aux dessins techniques et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4325.0 Installer Des Systèmes De Plafond

Objectif Général De Rendement

Installer des systèmes de plafond en déterminant et en choisissant un type de plafond et de composants, en choisissant et en installant des dispositifs de fixation et des tiges, en installant des ossatures pour plafonds suspendus, en choisissant et en installant des coffrages d'interruption suspendus et des sous-faces, en installant des panneaux muraux secs, des panneaux acoustiques et d'autres matériaux précis, en fabriquant et en installant des panneaux d'accès et en disposant et en installant des tasseaux, de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus.

Compétences

4325.01 Déterminer et choisir un type de plafond et de composants comme il est établi dans les plans des plafonds, y compris les élévations de plafond, la disposition des lumières, les sous-faces et les coffrages d'interruption conformément au cahier des charges et aux conditions du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4325.02 Choisir et installer des dispositifs de fixation et des tiges en déterminant l'espace requis pour un plafond précis et en fixant solidement les tiges conformément au cahier des charges, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Installer des ossatures pour plafonds suspendus en mettant de niveau les moulures du périmètre et les profilés porteurs de 1 ½ po, en pliant les tiges, en installant les éléments comme les raccords en T principaux, les tés principaux, les tés de croisement, les moulures de plafond, les profilés en Z et les systèmes H et T de même que la construction porteuse, en aménageant des ouvertures pour les services et en ajustant le plafond d'équerre conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4325.04 Choisir et installer des coffrages d'interruption suspendus et des sous-faces avec des systèmes et des dispositifs de fixation appropriés conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
јј/ПП/аа	Tomateur (trice)	Ioiiiiateui(tiice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4325.05 Installer des panneaux muraux secs, des panneaux acoustiques et d'autres matériaux précis avec de l'adhésif, des méthodes mécaniques, superposées ou amovibles conformément aux recommandations des fabricants, aux normes de l'industrie, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Fabriquer et installer des panneaux d'accès en déterminant la taille des panneaux, en traçant et en aménageant les ouvertures requises et en fixant solidement les panneaux en place conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4325.07 Marquer l'emplacement et installer des tasseaux, de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus en les fixant solidement à la structure à l'aide des dispositifs de fixation et des adhésifs adéquats conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4326.0 Installer Des Faux Planchers

Objectif Général De Rendement

Installer des faux planchers en établissant leur disposition, en alignant des piédestaux métalliques réglables, en installant et en fixant des coulisseaux de grille métallique entre les piédestaux, en coupant et en installant des panneaux pour faux planchers dans la grille, en mesurant, en coupant et en collant des plinthes en vinyle moulées et en installant et en fixant solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués.

Compétences

4326.01 Établir la disposition de faux planchers en établissant l'élévation du plancher à l'aide d'un niveau laser conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4326.02 Aligner des piédestaux métalliques réglables sur le plancher en dalles et installer les composants du plancher comme les angles de périmètre, les barres stabilisatrices et les espaceurs conformément aux dessins d'atelier, aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4326.03 Installer et fixer des coulisseaux de grille métallique entre les

piédestaux en utilisant des vis pour former la grille et vérifier régulièrement son alignement au fil de la construction, en réglant les piédestaux vers le haut ou le bas de manière à mettre de niveau la grille conformément aux dessins d'atelier, aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4326.04 Couper et installer des panneaux pour faux planchers dans la grille

avec un outil de levage à ventouse en disposant les grilles spéciales et les panneaux de ventilation aux endroits précisés conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4326.05 Mesurer, couper et coller des plinthes en vinyle moulées autour du périmètre du plancher conformément aux recommandations des fabricants.

aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier.

jj/mn	n/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mn	n/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4326.06		Installer et fixer solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués menant vers la surélévation et préparer le plancher pour les accessoires de services conformément aux dessins d'atelier ou aux conditions du chantier, aux recommandations des fabricants et à toute loi applicable.	
	jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
	jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4327.0 Ériger Des Cloisons Démontables

Objectif Général De Rendement

Ériger des cloisons démontables en préparant le travail, en installant des lisses préfinis, en marquant l'emplacement et en installant des cadres pour les ouvertures non finies, en installant des panneaux préfinis et en installant des composants, des moulures et des accessoires.

Compétences

Préparer le travail en déterminant le type de cloison, quels matériaux utiliser, l'emplacement et les procédures d'installation, y compris la répartition symétrique des panneaux et leur disposition, conformément aux plans architecturaux et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4327.02 Installer des lisses préfinis dans le haut et dans le bas ou adapter ceux-ci comme le requièrent des systèmes précis en utilisant les outils et les dispositifs de fixation adéquats conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4327.03 Marquer l'emplacement et installer des cadres pour les ouvertures non finies des fenêtres et des portes en utilisant les méthodes d'installation requises selon des systèmes précis conformément aux recommandations des fabricants, aux spécifications architecturales et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4327.04 Installer des panneaux préfinis à l'aide des dispositifs de fixation recommandés en s'assurant que les panneaux sont d'aplomb conformément aux recommandations des fabricants, au cahier des charges et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4327.05 Installer des composants, des moulures et des accessoires comme des voliges, des moulures en J (aluminium, acier ou polyvinyle), des plinthes, des moulures de plafonds et de portes, des profilés pour vitrage, des cadres de portes, des dormants et des cornières préfinis conformément aux recommandations des fabricants, au cahier des charges et à toute loi applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4328.0 Enrober L'amiante

Objectif Général De Rendement

Enrober l'amiante en détectant la présence d'amiante et en avisant les autorités, le cas échéant, en se protégeant et en protégeant les autres des dangers liés à l'amiante, en enlevant tout matériau en amiante lâche ou écaillé, en enrobant des poutres et des surfaces, en nettoyant les surfaces et en exécutant les procédures de nettoyage personnel requises.

Compétences

Détecter la présence d'amiante et aviser les autorités et les gens de métier qui se trouvent sur le chantier de l'activité d'enrobage conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

^{*} Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4328.02 Se protéger et protéger les autres des dangers liés à l'amiante en portant un appareil respiratoire approuvé ainsi qu'une combinaison et un masque jetables, en scellant la zone avec du revêtement de plastique, y compris les retours d'air, les conduites, les systèmes de traitement de l'air, les entrées de porte, les fenêtres et les veines des planchers, conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Enlever tout matériau en amiante lâche ou écaillé et toute surpulvérisation et les placer dans un sac de plastique approprié bien identifié et fermé hermétiquement aux fins de transport conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Enrober des poutres et des surfaces de cloison sèche en s'assurant que l'enrobage est étanche à l'air conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Nettoyer les surfaces en passant l'aspirateur afin de ramasser toute poussière ou fibre d'amiante, en repliant le revêtement de plastique et en le jetant dans des sacs à poubelle appropriés, puis en passant une seconde fois l'aspirateur, en essuyant ou en nettoyant la zone complète conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

4328.06	Exécuter les procédures de nettoyage personnel requises conformément aux dispositions législatives provinciales et fédérales.		
jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)	
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)	

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés. Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

- 1. Les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
- 2. Les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : <u>Réservation d'examen – Métiers</u> spécialisés Ontario

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

- 1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
- 2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
- 3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

- 1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
- 2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
- 3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain	(marraine)	
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage		Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences acquis		
Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.		
Signature :	Date :(jj	/mm/aa)
Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence pa		

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez <u>Métiers spécialisés Ontario</u> pour y trouver le formulaire correspondant.

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain	(marraine)	
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage		Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences acquis		
Je déclare, en tant que parrain (marra à ma connaissance, véridiques et exa		nents ci-dessus sont,
Signature :	Date :(jj	/mm/aa)
Le (la) parrain (marraine) doit valid	er et dater l'acquisition de cha	que compétence par

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez <u>Métiers spécialisés Ontario</u> pour y trouver le formulaire correspondant.

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain	(marraine)	
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage		Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences acquis		
Je déclare, en tant que parrain (marra à ma connaissance, véridiques et exa		nents ci-dessus sont,
Signature :	Date :(jj,	/mm/aa)
Le (la) parrain (marraine) doit valid	er et dater l'acquisition de cha	que compétence par

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez <u>Métiers spécialisés Ontario</u> pour y trouver le formulaire correspondant.

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain	(marraine)
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	
Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	
Je déclare, en tant que parrain (marra à ma connaissance, véridiques et exa	aine), que tous les renseignements ci-dessus sont, acts.
Signature :	Date :(jj/mm/aa)
Le (la) parrain (marraine) doit valid	er et dater l'acquisition de chaque compétence par

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

*Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez <u>Métiers spécialisés Ontario</u> pour y trouver le formulaire correspondant.

Annexe A - Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

- 1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
- 2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un métier à accréditation obligatoire, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un métier à accréditation non obligatoire et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veuillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	
Renseignements sur le (la) parrain (ma	arraine)
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) <i>(nom en lettres moulées)</i>	
Adresse courriel	
Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement)	
Heures de formation? (documentation jointe)	Oui() Non() Sans objet()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui() Non() Sans objet()
e confirme par la présente que les renseig testation sont véridiques et exacts.	nements fournis des deux côtés de cette
ignature (apprenti(e)) Date Signature	e du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
4315.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
4316.0	Préparer Le Travail	
4317.0	Ériger Des Colombages D'acier Extérieurs Et Installer Du Revêtement	
4318.0	Ériger Des Colombages En Acier De Faible Épaisseur Et Installer Du Revêtement Pour la Construction D'habitations	
4319.0	Installer Des Systèmes De Revêtement De Puits	
4320.0	Installer Des Isolants Thermiques, Des Isolants Acoustiques Et Des Coupe-Feu	
4321.0	Installer Des Cloisons Et De La Fourrure	
4322.0	Installer Des Lattes	
4323.0	Installer Des Panneaux Muraux Secs	
4324.0	Installer Des Formes Moulées, Des Formes Coulées Et Du Verre Formé	
4325.0	Installer Des Systèmes De Plafond	
4326.0	Installer Des Faux Planchers	
4327.0	Ériger Des Cloisons Démontables	
4328.0	Enrober L'amiante	

Réservé à l'usage du ministère du Développement des compétences	Travail, de l'Immigration, de la For :	mation et du
Vérification que le (la) parrain (marraine	e) est le parrain officiel le plus récent :	Oui()Non()
Documentation d'appui pour les heures	effectuées jointe :	Oui()Non()
Achèvement de la formation en classe vérifié :		Oui()Non()
Nom de l'employé(e)	_ Signature	
Date		

Annexe D - Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8º étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Edifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	,	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)

4315.0
Se Protéger Et
Protéger Les
Autres

4315.01

Respecter les consignes de sécurité fournies dans les dispositions législatives et réglementaires

4315.02

Signaler les dangers

4315.03

Porter et entretenir le matériel de protection individuelle approuvé

4315.04

Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail

4315.05

Travailler en respectant ses limites physiques

4315.06

Utiliser et entretenir des outils et du matériel à main et motorisés

4315.07

Pratiquer les méthodes d'évacuation en cas d'incendie

4315.08

Donner les premiers soins de base et la réanimation cardiorespiratoire (RCR)

4315.09

Installer des échafaudages volants et suspendus

4315.10

Porter un harnais de sécurité et v attacher un filin de secours

4315.11

Assurer une ventilation suffisante pendant le soudage et l'application des adhésifs

4315.12

bouteilles de soudage

Entreposer les

4316.0 Préparer Le Travail

4316.01

Lire et interpréter les bleus et les spécifications du tracé des travaux et les utiliser

4316.02

Communiquer avec des gens d'autres métiers

4316.03

Vérifier et organiser les matériaux

4316.04

Repérer ou établir les lignes de référence et les élévations et travailler à partir de celles-ci

4316.05

Choisir, utiliser et entretenir les outils et le matériel approuvés

4316.06 Choisir et utiliser des ordinateurs 4317.0 4317.04 4317.01 4317.02 4317.03 4317.05 Ériger Des Marquant Marquant Couper et Fabriquer et Installer des Colombages l'emplacement l'emplacement et installer du installer des panneaux et des D'acier Extérieurs des murs installer des revêtement sections sur le fermes fabriqués Et Installer Du portes et des à l'extérieur du extérieurs extérieur chantier Revêtement chantier fenêtres 4317.06 4317.07 Choisir et utiliser Préparer et des électrodes utiliser du matériel de soudage 4318.0 4318.01 4318.02 4318.03 4318.04 4318.05 Ériger Des Ériger et installer Utiliser des Installer la Construire et Construire et Colombages En des murs charpente de techniques de installer des toits installer des toits **Acier De Faible** construction plancher de pente égale de pente inégale Épaisseur Et éconergétiques Installer Du Revêtement Pour 4318.06 La Construction Installer des **D'habitations** fermes (trusses) préfabriquées sur le chantier ou à l'extérieur du chantier

Profil de l'analyse des compétences : Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4319.0 Installer Des Systèmes De Revêtement De Puits

4319.01

Choisir les composants métalliques convenant à des installations précises convenant à des installations précises

4319.02

Marquer
l'emplacement et
installer des
composants

4319.03

Calfeutrer le périmètre et les joints

4319.04

Installer des panneaux de finition extérieurs

4320.0
Installer Des
Isolants
Thermiques, Des
Isolants
Acoustiques Et
Des Coupe-Feu

4320.01

Choisir l'isolant thermique, l'isolant acoustique et le coupe-feu requis

4320.02

Choisir les méthodes de fixation

4320.03

Installer des matériaux isolants ou de l'isolant d'atténuation acoustique

4320.04

Installer des pare-vapeur de diverses épaisseurs d'aluminium ou de polyéthylène

4320.05

Sceller des parevapeur à l'aide d'un pistolet de calfeutrage ou d'un ruban

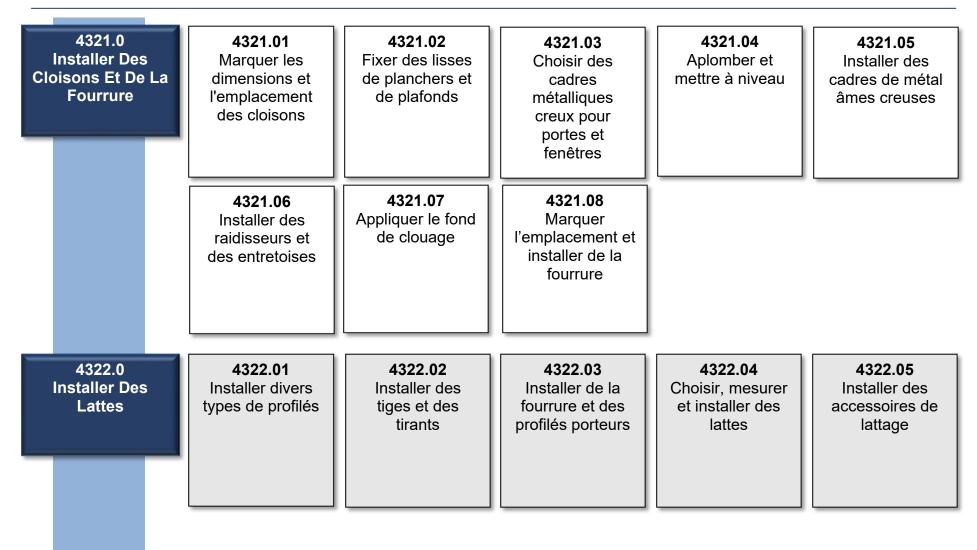
4320.06

Installer des systèmes coupefeu comme du calfeutrage, de l'isolant

4320.07

Marquer
l'emplacement,
fabriquer et
installer des
chicanes
(baffles)

Profil de l'analyse des compétences : Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4323.03

Marquer

installer des

panneaux

plomb ou de protection contre les rayons X

4323.0 **Installer Des Panneaux Muraux Secs**

4323.01 Choisir les panneaux de revêtement de dimensions adéquates

4323.02 Établir le point de départ pour

l'emplacement et l'application des panneaux de revêtement muraux secs à revêtement de

4323.04 Installer des panneaux muraux secs sur des surfaces courbes

4323.05 Installer une deuxième couche de panneaux muraux secs sur une première

4323.06 Installer des moulures

4323.07 Calfeutrer des colombages, des joints et des lisses

4324.0 **Installer Des** Formes Moulées, **Des Formes** Coulées Et Du **Verre Formé**

4324.01 Choisir une méthode de fixation et de suspension

4324.02 Placer de la fourrure pour installer des formes coulées

4324.03 Installer des panneaux coulés, des corniches, des moulures et du verre formé

Profil de l'analyse des compétences : Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4325.0 4325.01 4325.02 4325.04 4325.03 4325.05 **Installer Des** Déterminer et Choisir et Installer des Choisir et Installer des Systèmes De installer des choisir un type installer des ossatures pour panneaux muraux **Plafond** de plafond et de dispositifs de plafonds coffrages secs, des composants fixation et des d'interruption suspendus panneaux tiges suspendus et acoustiques et des sous-faces d'autres matériaux précis 4325.07 4325.06 Marquer Fabriquer et l'emplacement et installer des installer des panneaux d'accès tasseaux. de la fourrure et des modèles de plafonds non suspendus 4326.0 4326.05 **Installer Des Faux** 4326.01 4326.03 4326.04 4326.02 Mesurer, couper **Planchers** Établir la Couper et Aligner des Installer et fixer installer des et coller des disposition de piédestaux des coulisseaux plinthes en vinyle faux planchers métalliques de grille panneaux pour moulées faux planchers métallique entre réglables les piédestaux dans la grille 4326.06 Installer et fixer solidement des rampes, des escaliers et des mains courantes préfabriqués

Profil de l'analyse des compétences : Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes 451A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

			<u> </u>		
4327.0 Ériger Des Cloisons Démontables	4327.01 Préparer le travail	4327.02 Installer des lisses préfinis	4327.03 Marquer l'emplacement et installer des cadres pour les ouvertures non finies	4327.04 Installer des panneaux préfinis	4327.05 Installer des composants, des moulures et des accessoires
4328.0 Enrober L'amiante	4328.01 Détecter la présence d'amiante et aviser les autorités	4328.02 Se protéger et protéger les autres des dangers liés à l'amiante	4328.03 Enlever tout matériau en amiante lâche ou écaillé	4328.04 Enrober des poutres et des surfaces	4328.05 Nettoyer les surfaces
	4328.06 Exécuter les procédures de nettoyage personnel requises				

Remarques

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028
- Pour réserver une place pour votre examen : Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :
 Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario et/ou consultez le

guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge : sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Latteur/latteuse (spécialiste de systèmes intérieurs)